

Réponse du Conseil administratif à la résolution de MM. Alain Gallet, Christian Zaugg, Roger Deneys et M^{me} Marie-France Spielmann, acceptée par le Conseil municipal le 8 octobre 2002, intitulée: «La liberté, rien que la liberté! Et la responsabilité?»

TEXTE DE LA RÉOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- s’oppose à toute mesure d’aménagement du territoire qui tendrait à donner encore plus de place aux transports motorisés privés;
- juge inappropriée toute disposition qui, au nom d’un usage abusif de la notion de complémentarité, tendrait à annuler des dispositions nécessaires de modération du trafic par des décisions propres à encourager la mobilité motorisée privée à un autre endroit;
- réaffirme son soutien à la politique du report du mode de déplacement que sont les transports motorisés vers les transports publics ou tout autre moyen de déplacement écomobile (marche à pied, vélos, etc.) que mène la Ville de Genève depuis plusieurs années.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a fait siennes les résolutions prises par le Conseil municipal en ce qui concerne les mesures d’aménagement du territoire visant à éviter l’augmentation des transports individuels motorisés. Dans ce sens, le Conseil administratif favorise la création de logements à proximité des grandes infrastructures de transport (trams, RER notamment), tout en préconisant l’application de taux de stationnement plus restrictifs que les normes cantonales généralement appliquées. A cet effet, l’opération du Foyer de Sécheron en est une illustration intéressante, puisque le taux appliqué est de 0,5 place de stationnement par logement.

De plus, la Ville de Genève cherche à favoriser depuis de nombreuses années les mobilités douces sur le domaine communal, afin d’accroître le confort de déplacement des piétons et des cyclistes, de renforcer la sécurité et de ménager l’environnement.

Ainsi, le plan directeur des chemins pour piétons a vu le jour et a été approuvé par le Conseil d’Etat le 13 décembre 2004. Parallèlement, la Ville de Genève mène des concertations avec les associations de quartier afin de procéder à des ajustements, permettant ainsi d’apporter les réponses adéquates, notamment sur le chemin de l’école.

Quant aux cyclistes, depuis la votation populaire en ville de Genève en 1989, 75 km d'aménagements cyclables ont été réalisés, en regard des 8 km existants à l'époque. Leur développement se poursuit en concertation avec les associations de piétons (Union genevoise des piétons), de cyclistes (Association pour les intérêts des cyclistes) et de transports (Touring Club Suisse, Association transports et environnement). Des tranches d'investissement sont régulièrement soumises au Conseil municipal. La réalisation de ces aménagements est l'aboutissement de denses négociations avec l'Office cantonal de la mobilité.

Concernant les transports publics, la Ville de Genève fait de gros efforts pour accompagner leur développement, notamment celui du tramway. Différents crédits ont été acceptés par le Conseil municipal, parmi lesquels la proposition PR-51 destinée aux travaux d'aménagement, de réfection et d'accompagnement liés à la ligne 13, section Sécheron, acceptée par le Conseil municipal le 12 mars 2002; la proposition PR-132, crédit d'étude destiné au réaménagement de la place Cornavin et ses abords, acceptée par le Conseil municipal le 26 janvier 2002; la proposition PR-210 destinée aux travaux d'aménagement et de réfection liés à la ligne de tram «Acacias», acceptée par le Conseil municipal le 14 janvier 2003; la proposition PR-227 destinée aux travaux complémentaires de réaménagement de la place Cornavin et d'aménagement du boulevard James-Fazy et de l'esplanade de Notre-Dame, acceptée par le Conseil municipal le 11 février 2003; la proposition PR-383 destinée aux travaux d'aménagement, de réfection et d'accompagnement liés à la ligne de tram Cornavin-Meyrin-CERN, acceptée par le Conseil municipal le 7 juin 2005.

Ainsi, près de 20 millions de francs par année sont accordés par la Ville de Genève aux travaux du tramway, complétés d'un crédit voté le 9 avril 2003, la proposition PR-222, permettant de faciliter la mise en application des principes du plan directeur des transports publics 2003-2006. Une nouvelle demande de crédit sera prochainement déposée pour la période 2007-2010. La Ville de Genève poursuivra par ailleurs ses efforts dans le cadre du projet d'extension de la ligne de tramway Cornavin-Onex-Bernex et Grand-Saconnex.

En outre, la Ville de Genève promeut l'écomobilité au travers de manifestations telles que la Semaine de la mobilité, les samedis du vélo et des activités ponctuelles comme la Fête du développement durable et le Salon des frontaliers. La population est encouragée à pratiquer la marche et le vélo et à utiliser des moyens de transport alternatifs à l'utilisation de la voiture, comme l'auto-partage et le covoiturage.

Dans ce sens, le Conseil administratif estime que la complémentarité nécessite de procéder à un rééquilibrage de l'espace public en faveur des modes de déplacement doux. La réalisation d'aménagements de sécurité pour les piétons et les cyclistes entraîne parfois la suppression de quelques places de stationnement.

Ces aménagements sont aussi légers que possible afin de limiter au minimum ces suppressions, mais le Conseil administratif a fait le choix de ne pas renoncer à des aménagements améliorant la qualité de vie dans les quartiers pour conserver du stationnement.

Toutefois, la Ville de Genève veille également à ce que les conditions de stationnement des habitants soient satisfaisantes, de sorte qu'ils puissent laisser leur véhicule pour se reporter sur des modes de transport adaptés. La Ville de Genève procède, quand cela est nécessaire, à la promotion auprès de la Fondation des parkings de la construction d'ouvrages destinés aux résidents, à l'instar du parc à voitures à la place du Pré-l'Evêque, projet pour lequel notre Conseil vous a présenté le 13 septembre 2006 un crédit d'étude, la proposition PR-497, actuellement à l'examen de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Le 22 novembre 2006.